

Arrêté ministériel n° 2007-117 du 2 mars 2007 modifiant l'arrêté ministériel n° 98-632 du 31 décembre 1998 relatif à l'introduction de l'euro

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	2 mars 2007
Publication	Journal de Monaco du 9 mars 2007 ^[1 p.3]
Thématiques	Banque, finance - Général ; Instruments de paiement et de crédit ; Banque, finance et assurance

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2007/03-02-2007-117@2007.03.10>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la Constitution ;

Vu l'ordonnance souveraine 13.916 du 1^{er} mars 1999 rendant exécutoires les dispositions de l'échange de lettres franco-monégasque du 31 décembre 1998 relatif aux relations monétaires entre la République française et la Principauté de Monaco ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 13.827 du 15 décembre 1998 relative à l'introduction de l'euro ;

Vu l'arrêté ministériel n° 98-632 du 31 décembre 1998 relatif à l'introduction de l'euro ;

Article 1er

Voir l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 98-632 du 31 décembre 1998.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 9 mars 2007

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2007/Journal-7827>